



PROVINCE DE QUÉBEC
CIRCONSCRIPTION DE BROME-MISSISQUOI
VILLE DE BROMONT

SÉANCE SPÉCIALE DU 8 MAI 2000 À 20 HEURES

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU CONSEIL DU 8 MAI 2000

2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

- 2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 1^{ER} MAI 2000

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

- 4.1 TOURNOI DE GOLF DU PARC INDUSTRIEL
4.2 TOURNOI DE GOLF DU MAIRE DE COWANVILLE

5. AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT

6. RÈGLEMENT

- 6.1 ADOPTION AVEC MODIFICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 700-54-2000 INTITULÉ « RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 700-91, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À AJOUTER, DANS LES GRILLES RELATIVES À CERTAINES ZONES BORDANT L'AUTOROUTE DES CANTONS DE L'EST (I01-100, C01-106, R01-109, A01-110, A01-117, A01-149, A01-150, A01-151, C01-161, C01-166, C04-400, R04-401, A04-402, A04-403, R04-454, R04-476, R04 478, A05-500, A05-502, A05-504, A05-506 ET A05-508), LA RÉFÉRENCE À UN ARTICLE DU RÈGLEMENT D'AFFICHAGE AJOUTANT DES RESTRICTIONS AU CHAPITRE DES ENSEIGNES DÉTACHÉES. »

- 6.2 ADOPTION AVEC MODIFICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 643-5-2000 INTITULÉ « REGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'AFFICHAGE NUMÉRO 643-90, TEL QU'AMENDÉ,

DE FAÇON À : A) PRÉCISER QUE LES ENSEIGNES ÉMANANT D'UNE AUTORITÉ PUBLIQUE MUNICIPALE, PROVINCIALE OU FÉDÉRALE OU D'UN ORGANISME QUI EN RELÈVE NE SONT PAS SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT D'AFFICHAGE; B) OBLIGER L'ENLÈVEMENT DE CERTAINES ENSEIGNES DÉTACHÉES VISIBLES DE L'AUTOROUTE DANS LES ZONES I01-100, C01-106, R01-109, A01-110, A01-117, A01-149, A01-150, A01-151, C01-161, C01-166, C04-400, R04-401, A04-402, A04-403, R04-454, R04-476, R04 478, A05-500, A05-502, A05-504, A05-506 ET A05-508. »

- 6.3 ADOPTION AVEC MODIFICATION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 700-56-2000 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTEGRATION ARCHITECTURALE NUMERO 700-91, TEL QU'AMENDE, DE FAÇON A: A) AUTORISER LES ANTENNES DE TELECOMMUNICATION SELON CERTAINES CONDITIONS PARTICULIERES DANS LA ZONE C04-400 ; B) PREVOIR LA CONSERVATION D'UNE BANDE BOISEE SUR TOUT LE POURTOUR D'UN TERRAIN OCCUPE PAR UNE ANTENNE DE TELECOMMUNICATION DANS LA ZONE C04-400. »
- 6.4 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 642-4-2000 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 642-90, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À AJOUTER DES DISPOSITIONS POUR PROHIBER LE BLINDAGE DES BÂTIMENTS. »
- 6.5 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 836-2000 INTITULÉ RÈGLEMENT POURVOYANT À L'APPROPRIATION D'UNE SOMME DE QUATRE-VINGT-ONZE MILLE SIX CENT CINQUANTE DOLLARS(91 650 \$), PAR BILLETS, POUR COUVRIR LES FRAIS DE REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT 626-89, 637,89, 639-89, 650-90, 653-90, 689-1-91 ET 777-95 DE LA VILLE DE BROMONT, RENOUELABLE LE 1^{ER} AOÛT 2000 »
- 6.6 LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 833-1-2000 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 833-99 CONCERNANT L'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES, DES MATIÈRES RECYCLABLES ET DES DÉCHETS VOLUMINEUX »

7. AFFAIRES COURANTES

- 7.1 MANDAT DONNÉ AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ACQUISITIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC POUR L'ACHAT DE CARBURANT
- 7.2 ANNULATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2000-03-092 INTITULÉ « MANDAT DONNÉ À LA VILLE DE GRANBY POUR FAIRE L'ACHAT REGROUPÉ D'ESSENCE ET DE DIESEL POUR LA VILLE DE BROMONT, DE JUIN 2000 À JUIN 2002 »

- 7.3 ADJUDICATION DU CONTRAT DE VENTE DES LOTS 954 ET 056 DU CADASTRE DE BROMONT (120, CHEMIN RACINE) AINSI QUE DU LOT 1069 DU CADASTRE DE BROMONT (599, CHEMIN RACINE)
- 7.4 PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER (VOLET II)
- 7.5 DEMANDE D'ANNULATION D'UNE SERVITUDE DE DROIT DE SUPERFICIE POUR LE PASSAGE D'UNE CONDUITE PLUVIALE
- 7.6 CROIX-ROUGE CANADIENNE, DIVISION DU QUÉBEC : CAMPAGNE DE FINANCEMENT 2000
- 7.7 SERVICE DE GARDE DE L'ÉCOLE DE LA CHANTIGNOLE : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE
- 7.8 ROLAND THIBAUT INC : DEMANDE MODIFICATION DE ZONAGE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC
- 7.9 DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROT4ECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC POUR LA CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE
- 7.10 DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROT4ECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC POUR LE LOTISSEMENT ET L'UTILISATION À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE

7.11 DEMANDE DU CLUB OPTIMISTE

8. AFFAIRES DU PERSONNEL

8.1 EMBAUCHE D'UN SURNUMÉRAIRE À L'USINE DE FILTRATION

9. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

9.1 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS, AU 31 DÉCEMBRE 1999, DE LA CORPORATION D'AMÉNAGEMENT RÉCRÉO-TOURISTIQUE DE LA HAUTE-YAMASKA INC (CARTHY)

9.2 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-YAMASKA TENUE LE 13 AVRIL 2000

9.3 DÉPÔT DE LA LETTRE DU SECRÉTARIAT AU LOISIR ET AU SPORT RELATIVEMENT À UNE RENCONTRE DE PRESSE CONCERNANT UN INVESTISSEMENT IMPORTANT AU CENTRE NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT EN SPORTS CYCLISTE DE BROMONT

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

LE GREFFIER

PIERRE SIMONEAU, O. M. A.